



Informations communales

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale

- Lundi: 8h30-12h 13h30-18h
(vacances scolaires: 10h-12h 14h-18h)
- Mardi
jeudi 10h-12h 14h-17h
vendredi
- Mercredi: 14h-15h30
- Samedi (agence postale): 9h-11h30

Téléphone: 03.21.93.61.82

@: mairie@wardrecques.fr

Site: www.wardrecques.fr

Inscriptions école pour la rentrée scolaire 2021

Les inscriptions sont prises sur rendez-vous auprès de Madame la directrice au 03.21.12.65.40 .

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant (ou attestation de mise à jour des vaccins).

Ramassage des déchets :

Ordures ménagères: le mercredi (5h15-12h30)

Tri sélectif: le lundi (5h15 à 12h30) semaines PAIRES

Carton: une benne se trouve devant l'école

Verre: en apport volontaire dans les colonnes à verre.

Dès que le conteneur a été vidé, veuillez ne pas le laisser sur la voie publique

Déchèteries

Les horaires d'ouvertures sont les mêmes pour toutes les déchèteries du SMLA

Les horaires d'été sont du lundi au samedi : 9h 18h30

Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile (facture électricité, Téléphone, etc...).

Vente de tickets cantine et garderie - Lundi de Pentecôte

La vente de tickets du lundi de Pentecôte aura lieu le Mardi 25 mai 2021

de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 18 H.

Travaux de mise en sécurité de la rue du chemin vert

Un appel d'offres vient d'être lancé. Les travaux vont démarrer courant du mois de juin.

Ducasses

Compte tenu du contexte sanitaire, le comité des fêtes et la commune sont en attente des directives, nous reviendrons vers vous prochainement pour vous informer de l'annulation ou de l'organisation.

IMPOTS LOCAUX WARDRECQUES

La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022 et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 22,26% et le taux communal à 7,83%, **le nouveau taux communal de TFPB, pour l'année 2021, devait s'élever à 30,09%.**

Cette augmentation de taux serait neutre pour le contribuable et ne générerait pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Etant donné que le budget communal connaît depuis quelques années une baisse des dotations de l'état et notamment la dotation forfaitaire, et également une baisse de la dotation de solidarité communautaire versée par la CAPSO.

le conseil municipal, à la majorité des membres, a décidé le 12/04/21, d'augmenter les taux d'imposition suivants de 3%, pour l'année 2021. Il est à noter que les taux n'avaient pas connu d'augmentation depuis 10 ans :

Taux sur le foncier bâti : 30,99% (au lieu de 30,09%)

Taxe sur le foncier non-bâti : 31,04% (au lieu de 30,14%)

COVID 19 Se faire vacciner, c'est se protéger.

Les taux d'incidence sont encore très élevés sur le Pays de Saint-Omer. La CAPSO, en lien avec les services de l'Etat et les communes met en place un recensement de la population âgée de 60 ans et plus dans le cadre de la vaccination contre la COVID 19.

Si vous souhaitez vous faire vacciner, la CAPSO se chargera de vous programmer un rendez-vous au Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer (à Helfaut) ou à la Clinique de Saint-Omer/Blendecques (dans les prochaines semaines).

**VOUS AVEZ 60 ANS (ET PLUS) ET VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE VACCINER.
VEUILLEZ REMPLIR CE DOCUMENT ET LE DÉPOSER EN MAIRIE.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

Êtes-vous vacciné(e) contre la COVID-19 ? OUI NON

Souhaitez-vous être vacciné(e) ? OUI NON

Pouvez-vous vous déplacer ? OUI NON

COVID-19: Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en vue de prendre rendez-vous pour la vaccination et de collecter des données sur la vaccination des personnes de plus de 65 ans. La base légale du traitement est l'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants: La CAPSO et l'Etat Social Public de l'enseignement de la Région de Saint-Omer en lien avec l'ARS et l'ORSM, MSA, MGEN. Les données sont conservées pendant la durée de la pandémie. Vous pouvez accéder aux données sous condition, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site web pour plus d'informations sur vos droits et vous rendre sur l'adresse suivante pour faire valoir vos droits: <https://www.data.gouv.fr/fr/contacter/>. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données faire un dépôt, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - 2 rue Albert Camus CS 20079 - 62968 Longuenesse Cedex - contact@capso.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL, <https://www.cnil.fr/fr> ou vous le signaler. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez la CAPSO - Service des Archives Contemporaines.



CHANGEMENT
HORAIRES

COVID-19
CENTRE DE DÉPISTAGE RT-PCR

WARDRECQUES

CABINET INFIRMIER - 10 RUE DE CASSEL

Du lundi au vendredi
de 10h30 à 11h
SANS RENDEZ VOUS

Le samedi et dimanche
SUR RENDEZ VOUS
(par téléphone) 06.06.47.93.67

Autres créneaux possibles en contactant votre infirmier(e) libéral(e)
Merci de vous munir de votre **carte vitale**

100% PRIS EN CHARGE

OUVERT À TOUS

PRÉ-ENREGISTREMENT EN LIGNE

Sur <https://covid.biopath.fr> ou en scannant ce QR CODE :



BIOPATH
Laboratoires